

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
Vendredi 7 avril 2017

Le sept avril deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Hervé DEVILLERS, Marc DAVENNE, Sophie DELACHE, Xavier BLÉRY, Nathalie HÉNON, Séverine HUBRY, Emmanuel CHRÉTIEN, Aurore LOISEAU.

Assistait également à la réunion : Madame Angéline LECONTE, secrétaire de Mairie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la réunion du 10 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant deux sujets :

- demande de subvention et de fonds de concours pour les travaux de la salle polyvalente
- signature d'une convention avec le RPC de l'École des Six Villages pour l'emploi de personnel communal
- indemnité des élus
- élection d'un membre du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de modifier l'ordre du jour à l'unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préparation du budget, si elle n'est pas toujours aisée en raison de la méconnaissance des différentes dotations, la situation est pire cette année puisqu'aucune de celles-ci n'a encore été communiquée. De ce fait, les Communes qui ont ou qui vont voter leur budget l'ont fait ou le feront avec un peu de flou.

Le projet le plus important à budgéter cette année concerne la salle polyvalente. La remise aux normes de l'électricité, l'isolation thermique et acoustique, le démontage et la remise en place du faux-plafond sont évaluées à 100 000 euros : 50 843.86 euros HT (61 012.63 TTC) pour le faux-plafond, la création du sas côté droit de la scène et l'isolation phonique du mur du fond de scène. La mise aux normes et la modernisation de l'éclairage et des installations électriques coûteront 27 138.52 euros HT (32 566.22 TTC). Ces sommes correspondent aux devis les moins-disant que nous avons reçus. À ces sommes, il convient d'ajouter quelques frais supplémentaires pour des travaux réalisés par les ouvriers communaux (dont notamment la réfection de la scène) ou encore les Ets Aubin pour les modifications d'emplacement des aérothermes. Ces travaux peuvent à la fois être subventionnés par le Département et donner lieu à un fonds de concours de la SICAE dans le cadre des économies d'énergie. Il est toutefois nécessaire d'obtenir les accords de subvention ou des dérogations avant de commander les travaux.

Monsieur le Maire précise que même si ces travaux ne seront réalisés que l'année prochaine, il est nécessaire de les budgéter cette année car leur réalisation interviendra avant le vote du budget 2018.

Concernant l'équipement des services techniques, il faut acquérir une nouvelle débroussailleuse dont le coût est de 795.00 euros HT (954.00 TTC) et un souffleur de feuilles au prix de 599.25 euros HT (719.10 TTC).

Dans le cadre « zéro-phyto » il faut acquérir une nouvelle balayeuse. Celle « héritée » de feu le SVM est hors service et irréparable faute de pièces de rechange et il n'est pas, non plus, toujours possible d'utiliser celle d'Erquinvillers. Deux devis sont arrivés, le moins-disant fait état d'une somme de 14 301.00 euros HT (17 161.20 TTC). Il s'agit d'un matériel très performant. Cette dépense devrait être subventionnée par l'Agence de l'Eau et une aide sur l'enveloppe parlementaire de notre député peut être également demandée.

La commission d'assainissement se réunira le 19 avril prochain et nous aborderons ce sujet lors d'une réunion ultérieure. Il n'est donc pas possible, à ce jour, de connaître la date exacte de réalisation des travaux dans la rue du 34ème Bataillon de Chars. Je vous propose, cependant, de maintenir la réserve de 100 000 euros que nous avons faite l'année dernière et, s'il reste des fonds libres après examen du budget, de les porter sur ce même projet. Par ailleurs, je vous propose de créer une enveloppe de 80 000 euros pour la réfection de la maison de l'allée des Marronniers. Il me semble que pour assurer un retour sur investissement convenable, cette somme ne peut pas être supérieure. Ce sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion, lorsque nous serons en possession de devis et d'estimations précises. C'est la raison pour laquelle je vous propose de créer une enveloppe et non pas de budgéter définitivement ce projet. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de deux fonds de concours (Communauté de Communes et SICAE).

Le Conseil Municipal fait état de la nécessité d'engager des travaux de rénovation et de donner une destination du manoir. Monsieur le Maire précise qu'il y a très longtemps qu'il est question d'aménager ce bâtiment mais que chaque année, d'autres projets sont déclarés prioritaires par rapport à celui-ci. Dans ses prévisions budgétaires, il fera en sorte de créer une enveloppe budgétaire. Un architecte sera contacté pour faire un diagnostic et une somme pourra être allouée chaque année à la réparation du plus beau patrimoine communal.

Concernant l'imposition, les chiffres qui nous avaient été communiqués en 2016 par l'État faisaient apparaître une somme supérieure à celle des bases réelles qui ont été appliquées. C'est, entre autre, une raison pour laquelle nous ne devons pas baisser le taux d'imposition au-delà des limites de l'Indemnité Forfaitaire sur les Énergies Renouvelables (IFER) que nous percevons, soit environ 14 000 euros, environ 4,7%. Je vous rappelle également que la dotation de fonctionnement va encore baisser cette année.

Monsieur le Maire précise que le débat d'orientation budgétaire n'est pas légalement obligatoire. Il est cependant nécessaire à la démocratie de nos Communes mais n'est pas soumis à un vote. Néanmoins, il permet de préparer le budget primitif en ayant eu un accord préalable du Conseil Municipal sur les différents projets d'investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose que les travaux réalisés par des Entreprises peuvent être subventionnés par le Département à hauteur de 41%. Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide du Département pour la réalisation des travaux de la salle polyvalente dont le montant hors taxe est de 77 981 euros.

Cette aide représente une somme de 31 972 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide au Département de l'Oise, basée sur le taux communal, pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'isolation de la salle polyvalente.

Il charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour l'obtention de cette aide.

Par ailleurs, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de la SICAE dans le but d'obtenir un fonds de concours sur ce même projet. Le montant n'est pas connu car il ne s'applique pas sur l'ensemble des travaux mais sur les économies d'énergie. Une somme de 5 000 euros peut toutefois être envisagée.

CONVENTION AVEC LE RPC

Ce sujet avait été traité lors de la précédente réunion, mais les chiffres donnés ne correspondaient pas aux votes de l'ancien Conseil Municipal d'une part et du Comité Syndical du RPC d'autre part.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, tant du côté communal que de celui du Comité Syndi-

cal du RPC, il avait été décidé que les interventions des ouvriers communaux à l'école donneraient lieu à une compensation financière. Celle-ci avait été fixée à 18 euros de l'heure sans utilisation de matériel à moteur thermique et à 40 euros pour des travaux tels que la tonte ou le soufflage des feuilles.

Jusque maintenant, les deux délibérations étaient les seules pièces justificatives à produire lors de la facturation des services réalisés. Dorénavant, il est nécessaire de présenter et donc d'établir une convention.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Président du RPC de l'École des Six Villages sur la base des délibérations prises par les deux Collectivités. Il précise que le Comité Syndical du RPC a déjà donné un avis favorable.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que le remboursement de rémunération de la bibliothécaire de l'école (personnel communal), figure dans la même convention afin d'éviter toute ambiguïté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser son Maire à signer une convention, selon les termes de la présente délibération, avec Monsieur le Président du RPC de l'École des Six Villages.

INDEMNITÉ DES ÉLUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le calcul des indemnités des élus est calculé par rapport à l'indice terminal de la fonction publique, anciennement 1015. Cet indice terminal, existant depuis plus de 40 ans, a été dernièrement porté à 1022. Lors de l'installation du Conseil Municipal, il était précisé dans la délibération d'octroi des indemnités que l'indice était 1015 sans autre forme de précision. Il convient donc, dès lors que ce plafond devient variable, de modifier les termes relatifs à la base des indemnités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en compte le taux de l'indice terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités des élus.

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Christophe DANZELLE, un nouveau membre du CCAS doit être élu afin d'assurer la représentation du Conseil Municipal par quatre membres.

Monsieur Hervé DEVILLERS se porte candidat.

Résultat du vote

Votants	12
Exprimés	12
Majorité	7

Monsieur Hervé DEVILLERS obtient 12 voix et est immédiatement installé dans sa fonction d'administrateur du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

Copieur de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le copieur de la mairie va être changé avant le terme de la location. Les frais relatifs à la rupture de contrat de location seront pris en charge par la Société Konica-Minolta.

Le nouveau matériel plus performant, sera moins cher. La location et la maintenance (sur une base identique de consommation) permettront une économie annuelle d'environ 1 200 euros. Les fonctionnalités restent les mêmes, mais les performances, notamment pour le scanner seront plus élevées.

Fleurissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le jury régional passera visiter le village le mercredi 13 septembre prochain.

Afin de préparer la visite, il est nécessaire de retourner, avant le 31 mai prochain, un questionnaire complété sur différents thèmes. Il propose donc que la commission travaille sur ce sujet.

Suite à notre participation (Madame GUÉNÉ et moi) aux assises régionales du fleurissement, je pense qu'il ne peut pas nous être opposé le fait que nous utilisions encore des plantes annuelles, plusieurs Communes labellisées 4 fleurs en utilisent également.

Cabine téléphonique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cabine téléphonique située à l'angle de la Grande rue et de la rue du Vieux Mur Fleuri va prochainement être enlevée. Son utilisation, sur les cinq dernières années, a été d'environ une seconde par an en moyenne.

Mise en place de caméras

Suite aux incivilités quasi-permanentes et aux différentes dégradations constatées, il semble nécessaire de mener une réflexion sur la mise en place de caméras de surveillance dans la Commune. Il sera, dans un premier temps, fait appel à un spécialiste qui pourra déterminer le besoin de la Commune. Cela permettra d'avoir une approche financière pour ce projet.

À ce propos, il est signalé la présence de personnes assez tardivement dans l'aire de jeux. Il va être nécessaire de fermer l'espace en soirée si l'on veut éviter le bruit la nuit.

Rapport de Monsieur le 1er Adjoint

Le trottoir d'accès à la mairie est terminé.

Pour les membres de la commission, et ceux qui souhaitent y assister, une visite du logement de l'allée des Marronniers aura lieu le 19 avril prochain à partir de 14 heures. Plusieurs entreprises seront présentes afin d'établir des devis. Monsieur NEGI pense que la société PHENIX Évolution sera présente, mais il n'arrive pas à avoir de contact malgré plusieurs appels.

Le petit préau situé dans la cour de l'ancienne école maternelle est à refaire car la charpente s'affaisse et le toit est à refaire. Un premier devis de plus de 22 000 euros a été reçu. Il semble donc improbable que ce petit bâtiment ne sera pas restauré. Les ouvriers communaux pourront le démonter et reconstruire un préau moins haut. En même temps, ils pourront refaire le toit des petits cabanons de la cour qui est en très mauvais état.

Un banc sera mis en place près de l'école, en bordure de l'arboretum

Une réunion aura lieu le 19 avril à 18 heures en mairie pour le recensement des chemins communaux. Cet inventaire pourrait être réalisé gratuitement en partenariat avec la Fédération Départementale de la Chasse.

Monsieur NEGI rappelle que du 28 au 30 avril il y aura le « festival de printemps » organisé par la Communauté de Communes. La présence d'au minimum la Commission des fêtes est nécessaire le vendredi soir car la Commune offrira le verre de l'amitié.

Il rappelle les dates des prochaines manifestations à venir :

- lundi 8 mai à partir de 14 heures, commémoration de l'Armistice 1945. Le vin d'honneur aura lieu à Noroy
- dimanche 14 mai à 11 heures, apéritif offert par la Commune à l'occasion de la fête de la fleur
- dimanche 11 juin commémoration du souvenir de la 4ème Division d'Infanterie Coloniale (heure à préciser), rendez-vous directement au monument aux Morts

- 14 juillet, commémoration de la Fête Nationale avec repas des associations à partir de 11 heures
- mardi 25 juillet, Village estival organisé en partenariat avec le Conseil Départemental. La présence du maximum de personnes est nécessaire.

Rapport de Madame la 2ème Adjointe

Madame GUÉNÉ informe le Conseil Municipal que le Conseil des Jeunes s'est réuni le 31 mars dernier. Il a été décidé :

- le renouvellement de l'opération « plantations » en face du cimetière avec l'aide de l'Association « la Main Verte »
- d'organiser un concours de nichoirs lors de la fête de la fleur
- la réalisation de dessins sur le thème des déchets ou encore sur celui de la vitesse excessive des véhicules dans le village.

Pour la salle polyvalente, une commande de vaisselle va s'avérer nécessaire, elle propose à la commission de se réunir afin d'établir un inventaire.

Concernant le fleurissement, Madame GUÉNÉ indique les pistes de travail de la commission pour cette année :

- aménagement du rond point de l'arboretum réalisé afin d'éviter le passage de bicyclettes sur le parterre de fleurs
- plus de bulbes seront plantés pour l'année prochaine afin de rendre le fleurissement printanier plus abondant
- l'aménagement de l'entrée de la mairie fait partie de la présentation finale du projet d'Augustin DEVOIR dans le cadre de son BTS. Il y a déjà quelques arbustes plantés, d'autres, de différentes couleurs et/ou hauteurs vont également être mis en place ainsi que des vivaces afin de bien combler l'espace et le rendre à la fois convivial et joli
- rue de la 4ème DIC, 4 fusains sur tige vont être replantés afin de remplacer ceux qui ont été esquinés ou volés
- des aménagements divers vont être réalisés devant la fresque de la salle polyvalente

En ce qui concerne les illuminations, il est prévu l'achat de trois luminaires pour la rue de la 4ème D.I.C. et une dans la Grande rue.

Rapport de Monsieur le 3ème Adjoint

Monsieur LOULIÉ-TUQUET précise qu'une réunion aura lieu le 19 avril prochain à 19 heures 30 pour faire le point sur le calcul de l'incidence de l'assainissement collectif sur le prix de l'eau. Il demandera à Monsieur GONTARD, de G2C d'y assister.

À ce jour, même si les chiffres calculés par la Commune sont en augmentation, ils restent inférieurs à ceux de G2C. Il est encore prématuré de dire si le projet sera maintenu ou abandonné. Monsieur le Maire rappelle qu'en séance publique, la possibilité d'abandonner le projet avait été émise en cas d'incidence tarifaire trop importante.

Monsieur BLERY demande quelle est le montant d'incidence sur le prix de l'eau à ne pas dépasser pour maintenir le projet. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal fonctionne sous le principe de la démocratie. Sur la base de 3.50 euros du m³, le vote s'était majoritairement porté sur l'assainissement collectif. En cas d'augmentation de l'incidence, le projet sera de nouveau soumis au vote du Conseil Municipal et chacun s'exprimera en fonction de son idée de l'incidence à ne pas dépasser.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15. La date de la prochaine réunion est fixée au vendredi 14 avril prochain à 20 heures 30.